

Loche d'étang (*Misgurnus fossilis*)

Code Natura 2000 : 1145

Classification

Classe des Actinoptérygii
Ordre des Cypriniformes
Famille des Cobitidés

Statuts de protection

Annexe II - Directive Habitats
Annexe III – Convention de Berne
Protection nationale



La Loche d'étang



Le Grand Etang, habitat de la Loche d'étang

Description de l'espèce

Mesurant de 15 à 30 cm pour un poids pouvant atteindre 100g, la Loche d'étang est un poisson au corps allongé cylindrique se terminant dans la région antérieure par une petite tête conique, et à l'opposé, une nageoire caudale arrondie. Elle se distingue de la loche de rivière et la loche franche par les 10 barbillons qui ornent le tour de sa bouche et par la coloration de ses flancs qui présentent plusieurs bandes longitudinales (généralement 2 bandes sombres et deux bandes cuivrées).

Biologie et habitats

Cette espèce, lucifuge, vit enfouie dans les sédiments la journée et s'active au crépuscule pour se nourrir de petits invertébrés benthiques. L'accouplement a lieu d'avril à juin. Les femelles déposent jusqu'à 150 000 œufs sur les végétaux aquatiques et l'éclosion a lieu 10 jours après lorsque la température de l'eau atteint 21°C. Une de ses caractéristiques les plus étonnantes, est de disposer en plus d'une respiration branchiale, d'une respiration intestinale. Lors d'une exondation passagère ou tout simplement dans des milieux ponctuellement anoxiques, elle avale de l'air par la bouche et absorbe l'oxygène par l'intestin, l'air ressortant par l'anus.

La Loche d'étang habite les eaux calmes des plans d'eau, des annexes hydrauliques, des canaux, des zones humides et des rivières qui présentent des fonds sablo-vaseux. Les milieux doivent être riches en végétaux aquatiques, support de ponte de cette espèce.

Répartition

En France, cette espèce se trouve à la limite de son aire de distribution et elle reste principalement cantonnée dans les régions de l'Est. Longtemps signalée dans certains plans d'eau du bassin du Narais, sa présence a été confirmée lors des sondages (« Etang du Périgord ») et, dans un second temps, lors de l'assèchement de certains plans d'eau à la fin de l'été 2009 (« le Grand Etang » et le plus grand plan d'eau des « Etangs de Loudon » - communication avec le SD72 de l'ONEMA).

Mesures de gestion favorable

- Protéger immédiatement des zones connues pour abriter l'espèce.
- Restaurer les zones humides, les annexes hydrauliques présentant des caractéristiques favorables à l'espèce.
- Stopper les flux polluants.
- Gérer et entretenir les plans d'eau en tenant compte des exigences de l'espèce.
- Informer et faire respecter la réglementation concernant l'introduction des espèces comme la carpe amour, etc.